



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

*Secrétaire :*

Mme Pascale BILLEREY

*Étaient absents :*

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

*Procurations de vote :*

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

**OBJET : 45 - Projet urbain St-Jacques Arsenal - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux d'aménagement des espaces publics – Demande de subventions**

Délibération n° 007991

## Projet urbain St-Jacques Arsenal - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux d'aménagement des espaces publics – Demande de subventions

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	03/06/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme de travaux d'aménagement des espaces publics du jardin central et de la Cour d'Honneur Paulette Guinchard, et d'autoriser les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels dans le cadre du plan de financement de l'opération.

### I. Préambule

La transformation du site Saint-Jacques Arsenal représente un projet majeur pour la Ville de Besançon, à la croisée des enjeux urbains, patrimoniaux, sociaux et écologiques. Situé au cœur du centre historique, ce site emblématique, longtemps occupé par l'hôpital Saint-Jacques puis par l' Arsenal militaire, est appelé à devenir un nouveau quartier vivant, ouvert, et ancré dans son époque.

Ce vaste espace de plus de 7,5 hectares, fait aujourd'hui l'objet d'une reconversion ambitieuse, menée par la Ville. À terme, ce quartier accueillera environ 600 logements, un équipement public (Grande Bibliothèque), des services, et des lieux de vie adaptés aux besoins de toutes les générations.

Le pilotage de l'opération repose sur une coordination étroite entre quatre maîtrises d'ouvrage : l'État (maître d'ouvrage des bâtiments de l'UFR), Grand Besançon Métropole (maître d'ouvrage de la Grande Bibliothèque), Territoire 25 (concessionnaire en charge des opérations immobilières, des réseaux et des déconstructions), et la Ville de Besançon, qui conserve la responsabilité des aménagements publics.

La Ville a en effet souhaité rester maître d'ouvrage de ces espaces pour garantir la cohérence d'ensemble du projet et en assurer la qualité. Cette maîtrise directe porte sur l'ensemble des espaces publics du secteur et dans un premier temps sur la réalisation du grand jardin central et de la Cour d'Honneur Paulette Guinchard.

Le grand jardin central, véritable réservoir de biodiversité en cœur de ville, incarne la volonté de réintroduire la nature dans un site longtemps clos. Il offrira un vaste espace ouvert et perméable, composé d'une prairie humide, de bosquets denses, de massifs vivaces et d'une pelouse accessible. Pensé comme un lieu de détente, de contemplation et d'appropriation libre, il accueillera également une aire de jeux et une esplanade minérale propice à l'événementiel.

La Cour d'Honneur, au cœur du site, constitue un espace patrimonial majeur. Son réaménagement vise à en faire un lieu apaisé, accessible à tous, valorisant le bâti ancien et s'intégrant harmonieusement dans le quotidien du futur quartier. Elle accueillera des usages sobres et calmes, en lien avec les bâtiments réhabilités qui l'entourent.

Ces deux secteurs, dont les travaux doivent débuter mi 2025 pour une mise en service prévue à mi-2026, illustrent pleinement la volonté de la collectivité de créer un cadre de vie de qualité, ancré dans l'histoire des lieux tout en répondant aux enjeux contemporains.

La présente délibération vise ainsi à solliciter le soutien des partenaires financiers pour accompagner la Ville dans la réalisation de ces aménagements publics structurants, essentiels à la réussite globale du projet Saint-Jacques Arsenal.

## II. Description du projet

La présente opération concerne l'aménagement de deux espaces publics situés au sein du site Saint-Jacques Arsenal : le grand jardin central et la Cour d'Honneur Paulette Guinchard. Ces deux secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans le phasage opérationnel de l'aménagement du site, avec une livraison envisagée à l'horizon mi-2026, afin que la population puisse traverser le site et voir l'évolution de l'opération de l'intérieur.

### Cour d'Honneur Paulette Guinchard :

La cour d'honneur Paulette Guinchard constitue un espace patrimonial majeur du site Saint-Jacques. Déjà intégrée dans un premier permis d'aménager déposé en décembre 2023, elle entre en phase opérationnelle pour une livraison prévue mi-2026. L'objectif est de redonner à cet espace sa vocation de cour d'agrément, en valorisant son architecture classique et son rôle central dans la composition du site.

Le projet prévoit :

- un aménagement paysager respectueux du caractère historique de la cour, cœur du projet hospitalier initial de 1702,
- l'ouverture de la cour au public, avec des accès maintenus depuis la grille principale de la place Saint-Jacques, un passage entre Saint-Joseph et Sainte-Marie, et un porche sous Saint-Joseph,
- une composition paysagère sobre et qualitative, en cohérence avec le caractère patrimonial de la cour et en lien avec les bâtiments environnants (Saint-Joseph, Sainte-Marie et Saint-Charles),
- la conservation des arbres existants et de la glycine, ainsi que la plantation de nouveaux arbres pour renforcer l'ombrage et le confort d'été,
- l'installation de mobilier urbain fonctionnel en complément de la restauration des statues existantes et de la grille d'honneur

L'ensemble de l'intervention vise à révéler la valeur historique et symbolique de cette cour, en articulation avec les bâtiments classés et les parcours patrimoniaux en cours de définition.

### Le grand jardin central :

Le grand jardin central constitue un espace à forte valeur environnementale. Déjà intégrée dans un premier permis d'aménager (décembre 2023), il entre en phase opérationnelle. L'objectif est de le transformer en jardin public.

Le projet prévoit :

- la création d'un grand jardin central, avec une large pelouse, des massifs et des plantations nouvelles,
- une noue paysagée adossée à un mur de soutènement, permettant la gestion des eaux pluviales (avec rejet régulé dans la rivière via un collecteur),
- un aménagement propice à la détente, à la promenade, et à l'événementiel, notamment sur l'esplanade minérale située derrière le bâtiment Saint-Joseph.

L'ensemble de l'aménagement répond à une volonté forte de réintroduire la nature en ville, de créer un écosystème favorable à la biodiversité, à la réintroduction d'espèces animales et d'offrir des espaces publics qualitatifs et accessibles.

## III. Coût prévisionnel de l'opération

Le coût prévisionnel de l'opération, pour les deux secteurs visés dans cette phase (grand jardin central et Cour d'Honneur), s'établit comme suit :

Secteur	Total HT	Total TTC
Grand jardin central	3 246 905 €	3 896 286 €
Cour d'Honneur	496 555 €	595 866 €

Ces montants incluent :

- les travaux de voirie et réseaux divers (VRD),
- les aménagements paysagers (espaces verts, mobilier),
- l'éclairage public,
- la maîtrise d'œuvre.

Le coût total de cette phase s'élève donc à 3 743 460 € HT soit 4 492 152 € TTC pour les deux secteurs.

#### IV. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	1 000 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté - Contrat TEA	1 123 038 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Etat / Agence de l'Eau	521 730 €
- Ville de Besançon :	<u>748 692 €</u>
- <b>TOTAL HT</b>	<b>3 743 460 €</b>
- TVA à charge de la Ville de Besançon :	<u>748 692 €</u>
- <b>TOTAL TTC :</b>	<b>4 492 152 €</b>

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

*Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve le programme de travaux ainsi que le coût prévisionnel définitif de l'opération d'aménagement des espaces publics du grand jardin central et de la Cour d'Honneur Paulette Guinchard,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 3

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Pascale BILLEREY  
Conseillère Municipale Déléguée



Anne VIGNOT